

Le 8 octobre 2020

Objet : Modification du régime pédagogique pour l'année scolaire 2020-2021

Bonjour tout le monde,

Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte actuel de pandémie apporte son lot de défis quotidiens, tant d'un point de vue humain que logistique et pédagogique. Cela nous amène à revoir nos façons de faire pour faciliter et alléger la charge de travail du personnel scolaire. De ce fait, le gouvernement a annoncé aujourd'hui une modification du régime pédagogique qui permettra de laisser davantage de place aux apprentissages et de favoriser ainsi la réussite éducative des élèves du primaire et du secondaire.

La modification au régime pédagogique qui a été adoptée hier, le 7 octobre, comporte plusieurs mesures. Les voici :

- Pour cette année seulement, deux bulletins devront être transmis aux parents au lieu de trois. Le premier sera produit au plus tard le 22 janvier et le second, au plus tard le 10 juillet. De façon exceptionnelle, le bulletin habituellement transmis le 20 novembre a été retiré, les dates de fin d'étape ont été modifiées et chacune des deux étapes aura une pondération de 50 %.
- Une communication écrite (première communication) devra être envoyée aux parents au plus tard le 20 novembre. Celle-ci pourra faire état des apprentissages accomplis par leur enfant depuis le début de l'année, de sa progression, de son comportement et du soutien qui peut lui être apporté en fonction des défis à relever.
- Les rencontres de parents qui se tiennent habituellement en novembre dans le cadre de la remise du premier bulletin revêtent une importance encore une grande cette année. Les enseignants.es devront ainsi se rendre disponibles pour discuter avec tous les parents qui en expriment le besoin et ainsi compléter la première communication écrite par un contact plus personnel et rassurant.
- Le bulletin formel de janvier 2021 devra être complet pour renseigner adéquatement les parents. Il devra donc présenter des résultats pour chacune des matières et des compétences.
- Une modification a été adoptée pour permettre de réduire la pondération des épreuves que le Ministère impose au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire. Ces épreuves, moins

longues et dont la durée sera réduite, représenteront cette année 10 % du résultat final des élèves plutôt que 20 %.

De plus amples informations vous seront transmises bientôt.

En attendant, nous vous souhaitons un merveilleux week-end de trois jours!